

## Un nouveau guide juridique pour les usagers de la route parrainé par « 40 millions d'automobilistes »

Paris, le 21 septembre 2009 – « **Les droits des automobilistes** » expliqués aux usagers de la route soucieux de connaître et de défendre leurs droits, pour mieux se retrouver dans le maquis des réglementations actuelles, tel est l'objectif du nouvel ouvrage publié aux éditions du Puits Fleuri et parrainé par l'association « 40 millions d'automobilistes ».



Rédigé par le Président de sa commission juridique et spécialiste du droit routier, Remy Josseume, ce guide a vocation pédagogique. Le droit de l'automobiliste est abordé sous tous ses angles : infractions, permis à points, consommation, assurance, litiges, etc.

L'ouvrage propose un décryptage didactique du code la route et de la réglementation en vigueur, conforme à la mission d'intérêt général que s'est donnée l'association « 40 millions d'automobilistes » et qu'elle remplit depuis près de 4 ans, avec le soutien de 320.000 adhérents. Une bible de l'automobiliste, qu'elle recommande de mettre dans toutes les boîtes à gants !

*« Si en tant que porte-parole national des usagers de la route, l'association « 40 millions d'automobilistes » considère que les automobilistes ont avant tout des devoirs, ils doivent aussi connaître précisément les démarches qu'ils ont à leur disposition pour faire valoir leurs droits, face à une politique de sécurité routière de plus en plus exigeante », commente René Queffélec, Président de l'association « 40 millions d'automobilistes ».*

*« C'est dans cet esprit que s'inscrit cet ouvrage, parrainé par notre association et qui met toute l'expérience et la connaissance d'un spécialiste du droit routier au service du plus grand nombre d'entre nous », ajoute-il.*

**« Les droits des automobilistes », disponible en librairies et sur le site [40millionsdautomobilistes.com](http://40millionsdautomobilistes.com) est proposé à tarif préférentiel aux membres donateurs de l'association « 40 millions d'automobilistes ».**



**A propos de « 40 millions d'automobilistes » :** [www.40millionsdautomobilistes.com](http://www.40millionsdautomobilistes.com)

Créée fin 2005, « 40 millions d'automobilistes » est une association d'intérêt général régie par la loi de 1901, active tant sur le plan national qu'europpéen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'«automobilité», facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages. Premier représentant national des automobilistes auprès des pouvoirs publics et du secteur économique de la route, «40 millions d'automobilistes» rassemble, aujourd'hui, plus de 320.000 adhérents, fort du soutien de 25 automobile clubs français.



**A propos de l'auteur :** Docteur en Droit, Rémy JOSSEAUME est depuis 10 ans spécialisé dans la constitution et le suivi de dossiers relatifs au contentieux pénal et administratif routier en exerçant au sein de cabinets d'avocats. Il préside la Commission juridique de l'association « 40 millions d'automobilistes », composée de juristes spécialisés (avocats, docteurs en droit, universitaires, magistrats et formateurs du permis).

**Contact presse**

**Virginie Belloir – Agence Florence Gillier Communication**  
**Tél : 01 41 18 85 55 - Mail : virginieb@fgcom.fr**